WAREHOUSES DE PAUW

Société en commandite par actions Société publique d'investissement à capital fixe de droit belge qui a fait appel public à l'épargne Siège social : Blakebergen 15, 1861 Meise/Wolvertem

Numéro d'entreprise : 0417.199.869 (RPM Bruxelles)

FORMULAIRE RELATIF A L'EXERCICE DU DROIT DE RETRAIT ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 77 DE LA LOI DU 12 MAI 2014 RELATIVE AUX SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES RÉGLEMENTÉES

Le présent document est un formulaire à remplir lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2014 ou, en cas de carence, du 29 septembre 2014, ou si le quorum requis ne devait pas être atteint par tout actionnaire (agissant personnellement ou représenté par un mandataire) qui souhaite exercer son droit de retrait conformément à l'article 77 de la loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées.

Référence est faite au Document d'information publié le 28 août 2014 par la Société sur son site internet www.wdp.be et forme un tout avec ce document. L'actionnaire reconnaît avoir pris connaissance des modalités d'exercice du droit de retrait, telles que décrites dans ce document, et les accepter.

L'attention de l'actionnaire est attirée sur les dispositions suivantes de l'article 77 de la loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées :

- Le prix auquel s'exerce le droit de retrait est le prix le plus élevé entre (a) le dernier cours de clôture avant la publication de la convocation des actionnaires à l'assemblée générale (le cas échéant, de carence) et (b) la moyenne des cours de clôture des trente jours calendrier précédant la date de l'assemblée générale qui approuve la modification des statuts.
- Le droit de retrait ne peut être exercé qu'à concurrence de 100.000 EUR, en ayant égard au prix auquel s'exerce le retrait.
- Le droit de retrait ne peut être exercé que pour autant qu'il s'agisse d'actions avec lesquelles l'actionnaire a voté contre la proposition de modification des statuts et dont il est resté propriétaire depuis le 30ème jour précédant l'assemblée générale, éventuellement de carence ayant à l'ordre du jour la modification des statuts jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui approuve la modification des statuts, soit, en cas d'assemblée de carence, 48 jours au moins (voir, cependant, ci-après pour les actions dématérialisées).

Pour les actions nominatives, la condition de propriété ininterrompue est établie par le registre des actions nominatives de la Société.

Pour les actions dématérialisées, elle résulte de l'attestation du teneur de comptes indiquée ci-après, qui prévoit l'indisponibilité des actions jusqu'à minuit du troisième jour ouvrable après l'assemblée générale qui approuve la modification des statuts. L'actionnaire ne peut pas exercer le droit de retrait s'il n'a pas communiqué cette attestation à la Société au plus tard le 23 septembre 2014 (ou, si le quorum requis ne devait pas être atteint, le 10 octobre 2014).

Comme la loi le lui autorise, la Société a subordonné la proposition de modification des statuts – et, par conséquent, l'exercice du droit de retrait – à la condition que le nombre d'actions pour lesquelles le droit de retrait est exercé ne dépasse pas un certain pourcentage du capital, comme indiqué au point 10.

Tout formulaire envoyé à la Société avant l'assemblée générale extraordinaire ou complété autrement que par l'actionnaire ou son mandataire au cours de l'assemblée générale extraordinaire sera considéré comme nul et non avenu. La Société ne peut pas accepter de procuration pour l'exercice du droit de retrait.

A COMPLETER EN LETTRES CAPITALES

Personne physique:
Nom et prénom :
Domicile :
<u></u>
N° de téléphone (GSM) :
Joindre copie de la carte d'identité ou du passeport ou du document équivalent
Personne morale :
Dénomination :
Siège :
Représentant(s) : Mandataire / Administrateur / Géran Mandataire / Administrateur / Géran
E-mail:
N° de téléphone (GSM) :
Joindre copie de la carte d'identité ou du passeport ou du document équivalent / des statuts + pouvoirs de représentation pour contrôle de(s) (la) signature(s) figurant ci-dessous
UNIQUEMENT POUR LES PORTEURS DE PROCURATIONS : Identité du mandataire
Personne physique:
Nom et prénom :

1.

Identité de l'actionnaire

¹ Biffer les mentions inutiles.

IN	Joindre copie de la carte d'ide	
	joinare copie de la carte d'idi	entic
<u>Pe</u>	ersonne morale :	
De Siè	énomination : ège :	
		Mandataire / Administrateur / Gérant² Mandataire / Administrateur / Gérant²
E -1	Joindre copie de la carte d'ide	entité ou du passeport ou du document équivalent / des statuts + our contrôle de(s) (la) signature(s) figurant ci-dessous
3.	En outre, en cas d'indiv	rision / démembrement de propriété (usufruit,)
<u>Inc</u>	diquer l'identité des autres pro	priétaires / titulaires de droits réels :
No Do	om et prénom : omicile :	
E-1	mail :	
N,	de téléphone (GSM) :	
<u>Pe</u>	ersonne morale :	
De	énomination :	
Siè	ège :	
E-1	mail :	
	<u>Joindre la preuve (qui doit co</u>	mporter la signature des autres propriétaires ou titulaires de droits désigné par les autres propriétaires ou titulaires de droits réels pour
4.	<u>-</u>	r lesquelles l'actionnaire a déclaré participer à l'assemblée nt à l'article 536, § 2, alinéa 3, du Code des sociétés
	actions, soit	_ actions nominatives et actions dématérialisées.
		<u></u>

² Biffer les mentions inutiles.

modification des statut	r lequel l'actionnaire a voté contre la proposition de cs à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordina , ou, si le quorum requis ne devait pas être atteint, le 10				
actions, soit	_ actions nominatives et actions dématérialisées.				
L'actionnaire ne peut exercer voté contre la proposition de	r le droit de retrait que relativement à des actions avec lesquelles il a modification des statuts.				
Quantité d'actions pour laquelle l'actionnaire exerce le droit de retrait					
actions, soit	actions nominatives et actions dématérialisées				
Soit un nombre de 100.000,- EUR /	actions pour un prix total représentant un montant maximaBUR ³				
d'actions avec lesquelles l'act lesquelles il remplit la conditi précédant l'assemblée génére modification des statuts (acti	mpte tenu du prix auquel s'exerce le retrait, pour autant qu'il s'agiss tionnaire a voté contre la proposition de modification des statuts et p ion de propriété ininterrompue depuis le 30 août 2014 (le 30ème jou ale de carence) jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant le ions nominatives), respectivement jusqu'à minuit du troisième jour générale approuvant la modification des statuts (actions dématérialis				
Actions dématérialisées - Identification de l'établissement de crédit / entrepris d'investissement belge auprès duquel les actions sont enregistrées et bloquées ou qui est le correspondant en Belgique de l'établissement de crédit / entrepris d'investissement étranger auprès duquel les actions sont enregistrées et bloquées Nom de l'établissement de crédit / entreprise d'investissement :					
Numéro de compte titres (format BIC/IBAN) :					
ou du correspondant en B étranger auprès duquel les Nom et prénom : E-mail :	ès de l'établissement de crédit / entreprise d'investissement bel elgique de l'établissement de crédit / entreprise d'investisseme actions sont enregistrées :				
	ldentification de l'établissement de crédit et numéro de virement en faveur de l'actionnaire peut être fait :				
compte sur lequel tout	Identification de l'établissement de crédit et numéro de virement en faveur de l'actionnaire peut être fait :				

 $^{^{\}rm 3}$ L'actionnaire peut indiquer un montant inférieur à 100.000 EUR.

Numéro de compte (format BIC/IBAN pour les établissements européens) :	:	
Le paiement interviendra dans le mois suivant l'assemblée générale approuvant la modistatuts	ification des	

9. Procuration:

Par la présente, je donne mandat au gérant de la Société, agissant individuellement, et avec faculté de subdélégation, pour (i) en ce qui concerne les actions dématérialisées : donner les instructions nécessaires aux teneurs de comptes en vue du transfert des actions pour lesquelles le droit de retrait a été exercé ; et (ii) en ce qui concerne les actions nominatives : inscrire les mentions modificatives dans le registre des actions nominatives de la Société.

10. Conditions suspensives

Je reconnais que le présent droit de retrait s'exerce sous condition suspensive que le nombre total d'actions pour lesquelles le droit de retrait est exercé représente au maximum le plus petit des pourcentages suivants :

- 3 % des actions émises par la Société au moment de l'assemblée générale qui approuve la modification des statuts ;
- X % des actions émises par la Société, où « X » est calculé comme suit :

(ou que la Société renonce à cette condition) <u>et</u> que l'exercice du droit de retrait n'entraîne, dans le chef de la Société (ou du tiers qu'elle se serait substitué), aucune violation des articles 620 et suivants du Code des sociétés et des arrêtés et règlements pris pour son exécution ou des dispositions de la loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées et des arrêtés et règlements pris pour son exécution

1. Acheteur

Je reconnais que l'acheteur sera soit la Société, soit le tiers désigné par la Société, le cas échéant après l'assemblée (déclaration de command), et que le transfert de propriété des actions interviendra à l'issue de l'assemblée générale.

Certifié exact.

Le 29 septembre 2014 / le 16 octobre 2014*

⁴ Montant qui, conformément à la loi, est susceptible de faire l'objet d'un versement

⁵ Nombre total d'actions émises par la Société au moment de l'assemblée générale qui approuve la modification des statuts.

				<u>6</u>
				WDP/SIR
<u>Formulaire</u>	pour l'exercice	<u>du droit de</u>	retrait	28.08.2014

*biffer les mentions inutiles